Informations de base

2021/2608(RPS) RPS - Actes d'exécution	Procédure terminée
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, d' acibenzolar-S-méthyle, de Bacillus subtilis, souche IAB/BS03, d' émamectine, de flonicamide, de flutolanil, de fosétyl, d'imazamox et d' oxathiapiproline présents dans ou sur certains produits **Subject** 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0222/2021	26/04/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0133/2021	27/04/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	D063854/04	18/03/2021	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)414	18/08/2021	